

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 avril 2024**

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Délibération n° CC\_2024\_64  
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 53

Pouvoirs :

M. Bernard CHAIGNEAU à M. Frédéric ROUAN, M. Bernard COMBEAU à M. Gérard PERRIN, Mme Marie-Line CHEMINADE à Mme Véronique CAMBON, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent DAVIET à M. Ammar BERDAI, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à M. Thierry BARON, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Supplémentaire - Budget Principal - Exercice 2024

Le 10 avril 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU**RAPPORT**

Le rapporteur expose que le Compte Administratif 2023 du Budget Principal a fait apparaître respectivement le résultat de clôture, les restes à réaliser en investissement en dépenses et en recettes.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend :

- L'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2023,
- La prise en compte des restes à réaliser d'investissement.

Outre ces deux aspects, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

### **Après en avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023, par délibération n°2023-227 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2023 du Budget Principal, voté le 10 avril 2024, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat du Budget Principal,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Principal,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2024,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous exposé relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2024,

## **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à **2 112 787,33 €**.

### **A. Les dépenses**

Les inscriptions sont les suivantes :

- **Charges à caractère générale** (chap. 011) : 726 000 € pour les prestations de l'agence d'attractivité
- **Autres charges de gestion courante** (chap. 65) : - 275 000,00 €
  - - 375 000 € pour l'agence d'attractivité (Inscription prévue initialement en subvention au budget primitif)
  - + 100 000 € pour l'aide aux entreprises suite aux inondations
- **Charges exceptionnelles** (chap. 65) : + 1 661 787,33€, au titre de la mise en « réserve » du disponible d'excédent reporté N-1 suite à la prise en compte de l'affectation des résultats.

### **B. Les recettes**

Elles sont constituées :

- **Du résultat reporté N-1** suite à la prise en compte de l'affectation des résultats (chap. 002) 2 112 787,33 €.

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **15 244 164,51 €**.

**A. Les dépenses** sont les suivantes :

- **Chapitre 20** : Etude PLH pour le Ferrocampus : 260 130 €
- Au transfert de crédit du chapitre 21(-10 000 €) vers l'opération « Bassin des Charriers » (+ 10 000 €) pour 10 000 €
- Une **réserve** de 364 729,65 € est constituée au **chapitre 21**
- **001** le déficit d'investissement pour 4 191 443,29 €.
- **Les restes à réaliser 2023** pour 10 427 861,57 €.

**B. Les recettes** sont constituées de :

- 11 367 747,30 € correspondant à la **couverture du besoin de financement** constaté à la clôture de l'exercice 2023 en lien avec la prise en compte de l'affectation des résultats (compte 1068).
- 97 662 € au titre de la subvention « fonds verts » pour l'étude Ferrocampus
- 527 197,65 € au chapitre 27 pour le remboursement de l'avance du budget de zone CA Centre Atlantique
- **Les restes à réaliser 2023** pour 3 251 557,56 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres			Chapitres		
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générale	726 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	- 275 000,00 €			
65	Charges exceptionnelles <b>(pour équilibre)</b>	1 661 787,33 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 112 787,33 €
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>2 112 787,33 €</b>			<b>2 112 787,33 €</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
20	Etudes PLH FERROCAMPUS	260 130,00 €	10	Dotation, fonds divers (1068)	11 367 747,30 €
21	Autres Immobilisations corporelles hors opération	- 10 000,00 €	13	Subvention d'investissement fonds verts ferrocampus	97 662,00 €
	<i>Opération 504- BASSIN BV7 CHARRIERS</i>	10 000,00 €			
21	Autres immobilisations corporelles <b>RESERVE</b>	<b>364 729,65 €</b>	27	Autres immobilisations financières	527 197,65 €
001	Déficit d'investissement reporté	4 191 443,29 €			
	<b>Reports</b>	10 427 861,57 €		<b>Reports</b>	3 251 557,56 €
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>15 244 164,51 €</b>			<b>15 244 164,51 €</b>		

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'approuver** le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2024, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 52 Voix pour
- 1 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. David MUSSEAU



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.